



### Agence Départementale d'Information sur le Logement 05

1bis, Rue de Vaisserres - 05000 GAP  
Tél. : 04 92 21 05 98  
accueil@adi05.org  
www.anil.org



### Conseil Général des Hautes-Alpes

Hôtel du Département  
Place Saint Arnoux - CS 66005  
05008 GAP Cedex  
Tél. : 04 92 40 38 00  
Service insertion – Unité logement  
Mission Energie  
www.cg05.fr



### Agence Nationale de l'Habitat

Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes  
3, Place du Champsaur - BP 98  
05007 GAP Cedex  
Tél. : 04 92 40 35 00  
www.anah.fr  
www.hautes-alpes.equipement-agriculture.gouv.fr



### Calhaura - Pact 05

Passage de la Citadelle - 05000 GAP  
Tél. : 04 92 51 53 34  
calhaura@cegetel.net  
www.pact-05.org  
www.pact-habitat.org



### Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement 05

1, Avenue Alexandre Didier - BP 55  
05202 EMBRUN Cedex  
Tél. : 04 92 43 60 31  
www.caue05.fr



### Espaces Info Energie 05

Le réseau des 250 Espaces Info Energie, mis en place par l'Ademe et cofinancé par les collectivités locales, a deux antennes dans le département des Hautes-Alpes :

#### Espace Info Energie Sud 05

**ADELHA**  
2, Avenue Lesdiguières - 05000 GAP  
Tél. : 04 92 56 01 78  
eie.gap@eie05.org  
www.eie05.org

#### Espace Info Energie Nord 05

**CPIE Haute Durance**  
Sodilait - 05100 BRIANCON  
Tél. : 04 92 21 27 40  
eie.briancon@eie05.org  
www.eie05.org



### Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ABF

Unité territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (UT DRAC)  
Ministère de la culture et de la communication  
Cité administrative Desmichels - BP 1607  
05016 GAP Cedex  
Tél. : 04 92 53 15 30  
sdap.hautes-alpes@culture.gouv.fr

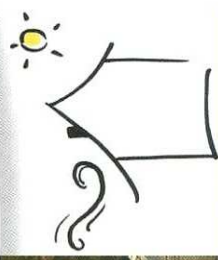


Un réseau de partenaires disponibles sur rendez-vous :

[www.cg05.fr/point-visio](http://www.cg05.fr/point-visio)



## Conseil Général Hautes Alpes



Architecture, urbanisme, énergies renouvelables, aspects juridiques, environnement, maîtrise de l'énergie, réglementation, construction, rénovation, financement, aides

## Habitat & Énergie Hautes-Alpes

Un réseau d'acteurs Pour vous informer et vous conseiller

[www.cg05.fr](http://www.cg05.fr)



## Propriétaire, locataire, bailleur...

Les acteurs publics et associatifs de l'habitat et de l'énergie sont à votre service pour vous accompagner dans vos projets, **vous informer et vous orienter dans vos démarches !**



### LE CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTES-ALPES

#### apporte des aides financières aux particuliers :

- Installations de chauffage à partir des énergies renouvelables (chaudière bois, solaire thermique SSC, géothermie / conditions sur le site Internet). Pour plus de renseignements, contactez votre Espace Info Énergie
- Accès et maintien dans le logement. Ces aides sont allouées par le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) sous conditions strictes de ressources et selon un règlement (contactez les Maisons des solidarités)
- Amélioration des logements dans le cadre des opérations programmées, agréées par le Département et l'Anah



### LES ESPACES INFO ÉNERGIE (EIE)

#### vous conseillent sur le volet énergétique de votre projet de construction ou de rénovation :

- Réglementations thermiques et labels (réglementation thermique 2012, BBC+...)
- Modes de constructions et matériaux
- Chauffage, eau chaude, ventilation
- Énergies renouvelables
- Économie d'énergie au quotidien
- Aides financières...

Les EIE vous proposent également des bilans thermiques simplifiés et un centre de documentation Énergie & Habitat.



### L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)

DÉLÉGATION LOCALE HAUTES-ALPES

#### accorde des subventions pour l'amélioration des logements (de plus de 15 ans) :

- Aux propriétaires occupants de leur résidence principale, sous conditions de ressources, pour des travaux relevant de la résorption de l'habitat indigne et dégradé, de la rénovation thermique et de l'adaptation à la perte d'autonomie
- Aux propriétaires bailleurs, le logement étant alors conventionné pour 9 ans afin de permettre son occupation par des locataires aux plafonds de ressources encadrés et selon un loyer encadré



### LE CALHAURA - PACT 05 OPÉRATEUR DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

#### accompagne les particuliers (sous conditions de ressources), notamment sur les dossiers de subventions de l'Anah (ingénierie technique, sociale et financière) :

- Accompagnement à la définition du projet (programme, coûts), recherche de solutions techniques, aide à la décision
- Accompagnement à la recherche de subventions et financements (Anah, caisse de retraite, fondations, microcrédits, collectivités...)



### LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

#### vous aide à définir ou optimiser votre projet de construction ou de rénovation :

- Analyse de votre projet et sa traduction dans l'espace
- Insertion du bâti dans le paysage
- Réglementation (Plan d'occupation des sols, Plan local d'urbanisme, Réglementation thermique 2012), Démarches administratives (Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable, Permis de construire)
- Systèmes constructifs et solutions techniques différentes (sans concurrencer les architectes)
- Pertinence de la qualité architecturale de votre projet



### LE SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

#### assure, via l'architecte des bâtiments de France, des missions de conseil, de contrôle et d'expertise en matière d'architecture, de patrimoine et d'urbanisme :

- Conseil et promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité
- Contrôle et expertise des projets réalisés en espaces protégés : abords de monuments historiques ; sites inscrits et classés au titre de la loi de 1930 ; zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ; aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ; secteur sauvegardé de Briançon
- Conservation des monuments historiques : travaux d'entretien et demandes de subventions, en lien avec la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH)



### L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

#### forte d'une compétence juridique et financière vous informe sur :

- Location
- Réglementation sur la qualité de l'habitat
- Copropriété
- Contrats
- Relations avec les professionnels
- Fiscalité et plans de financement
- Offres de logements et de terrains